

Chères / chers collègues,

J'ai eu l'occasion dans des courriers divers d'adresser mes meilleurs voeux pour 2014 à un certain nombre d'entre vous. Je profite de ce message pour vous souhaiter à tous une nouvelle année riche d'expériences nouvelles et de satisfactions pour vous et les vôtres.

Quelques rappels pour ce deuxième trimestre:

- Les lycées viennent de recevoir un complément à la circulaire sur les **épreuves de compréhension orale du baccalauréat**. Les modalités déjà présentées en novembre y sont rappelées, notamment en ce qui concerne l'élaboration des supports qui se fait collégalement dans chaque établissement. Il est cependant prévu pour tenir compte des difficultés rencontrés par quelques établissements (titulaires en congé, poste occupé par un contractuel débutant ou un stagiaire, ...) de mettre en place une **banque académique** de quelques supports. Les établissements concernés doivent se signaler dès maintenant à la DEC pour pouvoir avoir accès à cette banque dans la semaine précédant l'évaluation. Je rappelle que l'épreuve de compréhension orale doit avoir lieu entre le 24 mars et le 4 avril et que l'épreuve d'expression orale doit être organisée par les établissements entre le 5 et le 13 mai.

- La circulaire précisant les conditions d'organisation de la **certification** a été envoyée aux établissements le 14 janvier. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires ainsi que le calendrier (écrit le 21 mars, oraux entre le 3 février et le 14 mars).

- La circulaire sur la **semaine franco-allemande** a été largement diffusée par la DAREIC. Je vous la joins ainsi que la fiche action à retourner à la DAREIC. Il est important de le faire, même si les actions menées ont été modestes pour témoigner de la vitalité des échanges avec l'Allemagne.

- Je vous joins enfin une fiche élaborée par notre collègue Martial Torchy qui permet aux candidats au **baccalauréat de la série littéraire** de présenter de façon claire la liste des documents qu'ils ont retenus pour l'oral (en cochant les documents concernés et en indiquant la ou les notions concernés). Si vous l'adoptez, vous n'avez besoin que d'une liste par classe et non d'une liste par élève. Cette liste aurait d'autre part l'avantage de permettre aux interrogateurs d'avoir une vue d'ensemble des documents abordés dans la classe. Nous la proposerons pour la session 2015 aux autres langues, mais vous pouvez l'utiliser dès la session 2014 si vous le souhaitez. Si elle était généralisée, il serait possible de ne remettre aux interrogateurs qu'une liasse de documents par classe (et non une liasse par élève).

J'espère que ces quelques précisions vous seront utiles et reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,  
Jean-Michel Hannequart  
IA-IPR d'allemand